

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents	qui ont pris
au Conseil En exercice	part à la
Municipal	Délibération

Séance du 25 mai 2020

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille vingt-----

et le 25 mai -----

Date de
convocation

19/05/2020

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage

19/05/2020

Présents : M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, M. CABANNES Pierre, M. LABEYRIE Nicolas, Mmes PLOQUIN Cécile, CUZACQ Geneviève, Mme CARRERE Amandine, M. CASTAY Jean-Marc, Mme BOUZIGON Muriel, MM. LARRODE Eric, CHARLES Eric.

Secrétaire de séance : M. CASTAY Jean-Marc

Objet de la Délibération

Versement des indemnités de fonction aux Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal, après que les intéressés aient quitté la séance pour la délibération des indemnités,

Décide à l'unanimité des membres présents et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 10 % de l'indice terminal de la fonction publique.

Fait à MONTREAL le 25 Mai 2020.

Le Maire,

